



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 24 janvier 2024

Préavis municipal n° 01/2024
CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET
D'UN JARDIN DU SOUVENIR,
AU CIMETIÈRE, À L'ABBAYE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Pour répondre à la demande des familles et optimiser l'utilisation des espaces cinéraires du cimetière à L'Abbaye, la Municipalité demande par la présentation de ce préavis, un crédit de CHF 112'500.-- pour la construction d'un Jardin du Souvenir et d'un Columbarium.

SITUATION

La commune de L'Abbaye est actuellement propriétaire de deux cimetières, soit un aux Bioux et l'autre à L'Abbaye. Le cimetière à L'Abbaye est composé d'un Columbarium vétuste, de plusieurs zones de tombes à la ligne et d'une zone pour les tombes cinéraires.

Le Columbarium actuel comprend 40 cases pouvant accueillir, selon le règlement communal, une à quatre urnes par case, pour une durée de 15 ans dès le dépôt de la première urne.

Malgré une désaffectation partielle récente, il dispose d'un très faible solde de places vacantes. Actuellement, il reste six emplacements libres.

A noter que nos deux cimetières disposent uniquement d'emplacements pour des tombes à la ligne et des tombes cinéraires mais ne sont pas dotés de zones destinées aux concessions de longue durée.

La Municipalité remarque une augmentation des demandes pour la dépose de cendres au Jardin du Souvenir, ce qui n'est, maintenant pas possible, alors que ce mode d'inhumation connaît une forte progression.

Dans le canton de Vaud, il a été constaté que plus de 70% des défunts sont aujourd'hui incinérés.

La réalisation d'un jardin du souvenir permettrait de répondre à la popularité nouvelle de ce mode d'inhumation.

PROJET

Afin de palier à l'augmentation constante de demandes d'incinérations, la Municipalité vous propose d'aménager un espace cinéraire composé d'un Columbarium, en deux parties à mur cintré, et d'un Jardin du Souvenir, en son centre.

Cet aménagement disposera d'un columbarium avec 30 cases, réparties sur deux monuments pouvant accueillir au maximum trois urnes par cases.

Il sera en granit massif « Rose Hortensia » avec des portes de fermeture inviolables en granit noir fin. Le granit est le support le plus courant, c'est un matériau noble ne nécessitant pas d'entretien. Les structures sont prévues pour une durée de vie supérieure à 50 ans. Après la désaffectation des cases familiales, celles-ci pourront être réutilisées en l'état pour de nouvelles inhumations d'urnes.

Au centre des deux Columbariums, se trouvera le Jardin du Souvenir comprenant une dalle ovalisée sur l'avant, biaisée sur les côtés extérieurs, de 160 cm sur 85 cm et de 12 cm d'épaisseur. Il y aura un carottage ovalisé pour le dépôt des cendres sous les galets. Une cuve de 0,4 m³ sera construite sous la dalle ce qui permettra d'accueillir les cendres d'environ 150 personnes.



Les deux stèles à côté de la sculpture cinéraire auront un creusement de 15 emplacements chacune pour la pose des plaquettes avec le nom du défunt si tel est le souhait de la famille.

L'emplacement choisi pour l'implantation de l'espace cinéraire et situé en haut du secteur ouest, à la suite des tombes cinéraires, côté les Bioux, en dessous de l'arche. Des arbres seront plantés pour créer un espace plus intimiste qui permettra de se recueillir.

Cimetière de l'Abbaye



Plan du cimetière de l'Abbaye avec les différentes sections stipulées dans l'art. 12 du règlement des sépultures et des cimetières des communes de l'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu.

- a) Tombes de corps hors concessions (Adultes)
- a) Tombes de corps hors concessions (Enfants)
- b) Tombes cinéraires hors concessions
- e) Le Columbarium



Les travaux de génie civil seront effectués par le personnel communal.

Conformément à la loi sur l'accès aux personnes à mobilité réduite, le chemin entre l'allée principale et le columbarium sera goudronné.

L'ancien Columbarium sera désaffecté au fur et à mesure et lorsqu'il ne contiendra plus d'urne, il sera supprimé.

Il est prévu de compléter l'espace cinéraire d'un banc pour permettre aux familles de se recueillir. Le sol sera en herbe avec un dallage japonais pour assurer un cheminement à l'espace cinéraire.



COÛTS

Les coûts pour la création d'un Columbarium et d'un Jardin du Souvenir se décomposent comme suit :

<u>Description des coûts</u>	<u>Montants en CHF</u>
Terrassement et dallage des socles du columbarium et du jardin du souvenir	10 000,00
Création et aménagement d'un columbarium	49 500,00
Création d'un jardin du souvenir	9'500.00
Création d'un radier et d'une cuve en béton	12'000.00
Dalles « japonaises »	3 000,00
Banc incurvé	1'500.00
Travaux de pose des éléments	3'000.00
Arrachage, remise en état, engazonnement, plantations	4'000,00
Aménagements et goudronnage du cheminement	15'000,00
Divers et imprévus	5'000.00
Total TTC	112'500,00

Columbarium

La location d'une case de Columbarium est facturée CHF 500.- aux résidents des trois communes de la Vallée de Joux et CHF 800.- pour les personnes ne résidant pas dans l'une de trois communes combières.

Le prix pour la dépose de l'urne est de CHF 120.-.

Les plaques d'inscription des noms et des dates apposées sur le columbarium sont uniformes et commandées par la commune. Leur coût est à la charge de la personne ayant commandé la concession et s'élève à environ CHF 300.-.

Jardin du Souvenir

Le dépôt des cendres dans le Jardin du Souvenir est gratuit pour les résidents de la Vallée et facturé CHF 100.- pour les non-résidents.

Les frais liés à l'acquisition d'une plaquette, la pose ainsi que la gravure (maximum 3 lignes), seront facturées à la famille pour un montant avoisinant les CHF 300.-.

Il n'y a pas de limite de durée de dépôt des cendres dans le Jardin du Souvenir ; toutefois les plaquettes avec les noms pourront être retirées aux mêmes conditions que le Columbarium, soit après 15 ans et sans avis de désaffectation.

AMORTISSEMENT

La modification de l'**art. 17 alinéa 1** du règlement sur la comptabilité des communes indique que :

1 Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit :

- Le montant sera amorti sur une durée de 30 ans, obligatoire selon l'annexe du RCom (cité ci-dessus), par le compte 440.3311.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis n° 01/2024 relatif à la création d'un Columbarium et d'un Jardin du Souvenir, au cimetière, à L'Abbaye,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de cent douze mille cinq cents francs **CHF 112'500.-- (TTC)** pour l'installation d'un jardin du souvenir et d'un nouveau columbarium dans le cimetière de L'Abbaye.

- 2) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent-vingt-un mille francs (CHF 7'921'000.--).

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 29 janvier 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Christophe Bifrare



La Secrétaire

Laetitia Nicod

Déléguée municipale : M. Carole Harlé

Commission chargée de l'étude du préavis n° 01/2024 :

Rapporteur : M. Raphaël Golay
Membres : Mme Suzanne Akono Amougou
Mme Alexandra Ducommun
M. Jean-Victor Bonny
M. Firmin Manoury
Suppléants : M. Jean-Jacques Gagnebin
Mme Solenne Rochat